

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Objet : AIDE À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUES

COMMUNE
NASSANDRES SUR RISLE

Nombre de conseillers : 44
En exercice : 41
Présents : 25
Absents : 11
Votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage
de la convocation : 16/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2019, le 22 mai à 20 heures,

Le conseil municipal, sur convocation adressée le 16 mai 2019 s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire.

Présents :

M. ANTHIERENS André, Maire.
M. BARON Marc, M. WEBER Claude, maires délégués.
M. LEBOURGEOIS Alain, M. GOBRON François, Mme LESCAROUX Hélène, Adjoints.
M. ANTHIERENS Christian, M. CHERON Frédéric, M. COGET Jean-Marie, M. DANARD Olivier, M. DANSET Éric, M. DE BOISGELIN Hugues, M. DEFORCHE Philippe, M. DELAPORTE Jean-Pierre, M. DESCHAMPS Didier, M. ENSENAT Gérard, M. FRICHET Jacques, M. GRISIER Dominique, Mme GUERRY Nelly, Mme LEFEBVRE Isabelle, M. ONFROY Serge, M. RUELLÉ Serge, M. SCAVENNEC Xavier, Mme SIBOUT Vanessa, M. TREMINO Laurent.

Absents excusés :

M. CAPELLE Arnaud, M. FARRERES Patrick, Mme JAMES Marie-Claude, Mme LANGÉRÔME Chloé, Mme LEBAILLY Antoinette, M. LEBLANC Daniel, M. MARTEAU Eric, Mme MAUGARD Magali, Mme NUISEMENT Sophie, M. PLET Etienne, M. TROUVÉ Pascal.

Pouvoirs :

M. GILLETTE Léon a donné pouvoir à M. DANSET Eric
Mme HOREAU Aurélie a donné pouvoir à M. WEBER Claude
Mme VALLA-LEDUC Françoise a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Didier
Mme VALLEE Marylin a donné pouvoir à M. ANTHIERENS André
M. VARIN Guillaume a donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Isabelle

Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Serge ONFROY est désigné pour remplir cette fonction de secrétaire.

Afin d'organiser et de coordonner la lutte contre le frelon asiatique, un plan de lutte collective a été mis en place dans le département de l'Eure et il a été créé un guichet unique pour recueillir les signalements des nids. L'animation et la coordination sont confiées au Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS 27).



**Lutte collective
Frelon asiatique**

Vous êtes particulier ? Vous suspectez sa présence ?
Contactez la plateforme départementale
pour une prise en charge au

02 77 64 54 27

www.frelonasiatique27.fr - contact@frelonasiatique27.fr

GDS
EURE
EURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de l'Eure a créé une aide spécifique pour les particuliers en prenant en charge 30 % du coût de destruction des nids de frelons asiatiques dans la limite de 100 € d'aide.

Par délibération en date du 11 avril 2019, l'IBTN (Intercom Bernay Terres de Normandie) a décidé de prendre en charge 30 % du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire intercommunal avec un plafond de 100 € par an et par particulier.

Pour bénéficier de cet accompagnement financier à la destruction des nids de frelons asiatiques, il est nécessaire que le particulier fasse une déclaration au préalable auprès du guichet unique et que la destruction soit faite par une entreprise référencée sur la plateforme.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 40 % de la dépense de destruction des nids de frelons asiatiques avec les plafonds ci-après :

	Hauteur du nid		
	< 5 mètres	< 15 mètres	> 15 mètres
Participation de la commune	40 €	60 €	75 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- De prendre en charge 40 % du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques détruits sur le territoire de la commune de Nassandres sur Risle avec les plafonds ci-dessus.
- Dit que cette prise en charge est conditionnée au fait qu'une déclaration préalable ait été faite auprès du guichet unique départemental (www.frelonasiatique27.fr) et que l'entreprise en charge de l'intervention soit référencée sur la plateforme.
- Dit que le remboursement de la participation financière de la commune se fera sur présentation d'une facture acquittée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

André ANTHIERENS

